

LES CAHIERS FÉDÉRAUX

N° 17 – Novembre 2014



L'action sociale, notre raison d'être



LA FÉDÉRATION, CŒUR SOCIAL DU RÉSEAU DES SAPEURS-POMPIERS

Répondre aux situations de détresse, c'est le cœur même de l'activité de sapeur-pompier. Animés par la solidarité et l'entraide, les sapeurs-pompiers font aussi montre d'un soutien indéfectible au sein de leur communauté. Cette entraide naturelle fonde le socle de leur réseau associatif. Dès 1872, des caisses de secours voient le jour dans les centres pour soutenir les familles des sapeurs-pompiers blessés ou décédés. En 1882, la Fédération naissante, qui rédige ses premiers statuts, définit cette communauté comme un « faisceau fraternel » de membres unis par le don de soi au service de l'intérêt général, une vocation qui dure maintenant depuis plus de 132 ans ! Sur la scène politique, forte de ses milliers de membres dont le nombre ne cesse de grandir, la FNSPF milite pour défendre et améliorer leur protection. Sous son impulsion, l'ODP en 1926, puis la MNSPF en 1992, sont venues renforcer cette action solidaire en formant un réseau d'écoute, d'aide et de soutien concrets adaptés aux besoins de chacun. Aujourd'hui, chaque sapeur-pompier sait qu'à tout moment de sa vie, il peut avoir recours à son amicale, à son union, à sa Fédération, à l'Œuvre et à la Mutuelle. Cette solidarité se manifeste particulièrement face aux difficultés de la vie, aux drames, aux catastrophes. On se souvient de la mobilisation du réseau pour éviter à un sapeur-pompier blessé en service de vendre sa maison afin de régler ses dettes. On se rappelle également celui qui, aussi blessé en service, était dans l'incapacité de s'occuper de son exploitation agricole mais auquel l'aide reçue du réseau a permis d'engager temporairement des entrepreneurs agricoles... Les exemples sont trop nombreux pour tenir en un seul *Cahier fédéral*. Nous vous invitons à en découvrir quelques-uns au fil de ces pages, portant haut les valeurs d'entraide et de solidarité des sapeurs-pompiers de France.

“ La solidarité, c'est tendre la main, prêter une oreille attentive, partager les moments de bonheur de nos vies. Cette chaleur du cœur peut étonner dans une société que l'on dit bien souvent individualiste. Mais elle n'est pas surprenante au sein de la communauté des sapeurs-pompiers de France : la solidarité, c'est notre raison d'être ! ”

Antoine Hubert,

Vice-Président de la FNSPF,
chargé du social et président
de la MNSPF.

Les acteurs

p. 3	LA FÉDÉRATION, L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ
p. 4	AGIR POUR LES PUPILLES ORPHELINS ET LEURS FAMILLES
p. 5	LA MNSPF, MUTUELLE MILITANTE
p. 6	LA COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ACTION SOCIALE
p. 7	ACTIONS SOLIDAIRES COMMUNES
p. 8	PROTÉGER FACE AUX TRIBUNAUX

Sur le terrain

p. 9	LES GRANDS MOMENTS DE LA VIE
p. 10	LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ
p. 11	AMORTIR LES CHOCS
p. 12	FAIRE FRONT CONTRE LE HANDICAP
p. 13	LUTTER ENSEMBLE CONTRE LA MALADIE
p. 14	EN CAS DE MALHEUR
p. 15	MODE D'EMPLOI

Sapeurs-Pompiers de France

n° 1072 – Novembre 2014

Directeur de la publication : colonel Éric Florès • **Responsable éditoriale :** Marie-Hélène Chals. • **Numéro coordonné par :** Marie Brunel - 32, rue Bréguet
- 75011 Paris / tél. : 01 49 23 18 18 – fax : 01 49 23 18 15 • **Contact :** communication@pompiers.fr

Photos de couverture : Laurent Lacombe, ODP, DR.

LA FÉDÉRATION, L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ

Protéger la communauté des sapeurs-pompiers, encore et toujours ! Une raison d'être qui ne s'est jamais démentie, se renforçant même au fil des ans pour toujours plus de solidarité et d'entraide.

Émanation du « faisceau fraternel » des sapeurs-pompiers, la Fédération a toujours placé la solidarité au cœur même de son action. Petit à petit, elle a structuré le réseau associatif, le faisant grandir au profit de la communauté sapeurs-pompiers. Devenue le trait d'union indispensable entre social et politique, la Fédération œuvre sans relâche pour construire et compléter la protection des sapeurs-pompiers et de leur famille. Elle assure ainsi un double rôle : politique, au niveau national, portant la cause des sapeurs-pompiers auprès des pouvoirs publics ; et pilote de la politique sociale mise en œuvre par le réseau associatif en lien avec l'Œuvre des pupilles et la Mutuelle nationale.

Depuis une vingtaine d'années, elle est la seule à avoir obtenu autant pour la protection sociale des sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels, aux niveaux législatif et réglementaire. Chronologie de ces toutes dernières années : première victoire, celle de la loi du 31 décembre 1991 sur la protection des SPV en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service. Elle sera suivie d'une série de textes renforçant, brique par brique, la protection des SPV : de la loi du 3 mai 1996 sur le développement du volontariat, jusqu'à la loi du 20 juillet 2011 et ses déclinaisons (décret du 17 mai 2013, plan d'Engagement pour le volontariat). Entre autres mesures obtenues : les indemnités dues en cas d'accident, l'extension des droits des conjoints mariés aux partenaires pacés et concubins ou encore, pour les Anciens, les allocations de vétérance et de fidélité, puis la PFR et, enfin, l'alignement de l'allocation de vétérance sur celle de fidélité.

Pour les sapeurs-pompiers professionnels, la protection sociale est statutaire. Toutefois, la Fédération, là encore, a agi pour la renforcer : classement en catégorie active, bonification du temps de service, intégration de la prime de feu dans le calcul des pensions de retraite, accès aux emplois réservés... Sans compter l'indemnisation du *pretium doloris* quel que soit le statut. Pour les PATS (Personnels administratifs et techniques spécialisés), la protection sociale

est également statutaire. Comme pour les autres, la Fédération travaille à la renforcer et à faire en sorte que ces personnels soient membres et acteurs à part entière du réseau associatif sapeur-pompier.

À l'écoute des amicales et des UDSP, la Fédération propose et ajuste sa politique en fonction de leurs attentes et de leurs besoins, en synergie avec l'ODP et la MNSPF pour mieux défendre les intérêts de la communauté des sapeurs-pompiers. Un combat de tous les jours, que la Fédération continue de poursuivre, avec l'aide de ses 266 000 adhérents.



Laurent Lacombe

En bref

Des partenaires « sociaux »

Partenariat et solidarité sont indissociables pour la Fédération. C'est ainsi qu'elle s'attache à faire profiter l'ODP de tous ses grands partenariats. Parmi les partenariats solidaires noués par la FNSPF :



Laerdal : 1 € reversé par kit pédagogique MiniAnne® « Sapeurs-pompiers de France » vendu. Lancé en 2008, cet accord a permis de récolter près de 20 000 € à ce jour.



AMF assurances : reversement de 30 € pour chaque nouveau contrat d'assurance souscrit par un adhérent FNSPF. Résultat ? 30 000 € en deux ans.



Kidde et Nexelec : tous deux dans le cadre de l'opération « Un pompier, un détecteur » : reversement de 1 € par détecteur vendu, auquel s'ajoute 1 € versé par l'union aussi par détecteur. Soit, pour les seuls produits Kidde, un reversement de près de 80 000 € depuis 2009.

AGIR POUR LES PUPILLES ORPHELINS ET LEUR FAMILLE

Depuis 1926, l'Œuvre des pupilles est un soutien financier et moral sans faille pour les veuves et les veufs, ainsi que pour les orphelins des sapeurs-pompiers décédés. Présentation.

L'Œuvre des pupilles en action

Créée en 1926 par le commandant Guesnet, alors président de la Fédération, l'Œuvre des pupilles (ODP) est reconnue d'utilité publique et placée sous le haut patronage du président de la République. Sa mission s'est développée au fil des années, offrant désormais un soutien moral et financier à tous les orphelins dont le parent sapeur-pompier est décédé en ou hors service commandé. Ce sont ainsi 1 258 pupilles, non seulement de sapeurs-pompiers, mais aussi de PATS, de membres de la BSPP et d'UIISC, qui sont aujourd'hui pris en charge par l'ODP. Cette action de l'Œuvre prend de multiples formes : des allocations trimestrielles aux primes d'installation dans la vie active, en passant par des aides au soutien scolaire, des dotations de matériel scolaire, la prise en charge des frais de scolarité, le financement du BAFA, ainsi que l'organisation de séjours vacances, des colocations pour les pupilles poursuivant

leurs études à Paris... L'ODP assure un suivi permanent pour les orphelins et leur famille. Sans parler bien évidemment du soutien psychologique et moral auprès non seulement des enfants, mais aussi des parents endeuillés. C'est d'ailleurs pour mieux accompagner encore ces derniers que l'ODP organise tous les ans les rassemblements Parents et des rassemblements Pupilles Majeurs (cf. page 14).

Autre corde à son arc : la gestion, au quotidien, du dispositif Solidarité Familles, le fonds commun de solidarité Fédération - ODP - MNSPF, alimenté par les trois structures. Il s'agit d'un accompagnement moral et financier apporté à toutes les familles en détresse des sapeurs-pompiers, des PATS et des membres des unités militaires (BSPP, BMPM, UIISC). Tous ces dispositifs viennent, bien entendu, en sus des actions menées par les amicales et les unions départementales.

1001 façons de soutenir l'ODP

Afin de soutenir les actions de l'ODP, le réseau se mobilise à la moindre occasion. Un classique : l'insertion de l'appel aux dons dans le calendrier des amicales. D'autres actions sont menées toute

l'année, tels ces 1100 sapeurs-pompiers qui, le 6 avril 2014, ont couru le Marathon de Paris en portant haut les couleurs de l'ODP. Aux niveaux régional et local, concerts, brocantes, journées portes ouvertes et bals du 14 Juillet sont autant de manifestations qui offrent visibilité et notoriété à l'action de l'ODP. Cette année, les unions se sont impliquées avec enthousiasme dans l'opération « Un pupille, un ballon, un don », lancée par l'ODP à partir de la Journée nationale des sapeurs-pompiers, le 14 juin 2014. L'objectif ? Recueillir un maximum de dons auprès du grand public. Plus d'une cinquantaine d'unions départementales ont lâché cet été 1258 ballons chacune, un par pupille pris en charge par l'ODP. Les autres unions ont aussi emboîté le pas cet automne, témoignant ainsi de l'esprit d'entraide et de solidarité de la communauté sapeur-pompier.

Les JSP et les Anciens y ont participé, proposant à la population de parrainer des pupilles par le biais de l'achat d'un ballon. Pour cela, ils ont été dans les entreprises, chez les commerçants, mais aussi dans leurs écoles auprès de leurs camarades de classe. Chaque ballon transportait une carte portant les noms des souscripteurs de l'opération, avec au verso, un bon de soutien pour encourager un don supplémentaire.

28 306 euros

C'est la part des cotisations fédérales reversée par la Fédération à l'ODP en 2014.



M.H. Chails

1258 ballons lâchés, devant le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur lors du rassemblement technique national des JSP à Mende (4 juillet 2014).

LA MNSPF, MUTUELLE MILITANTE

Voulue par la Fédération pour être LA mutuelle des sapeurs-pompier, la MNSPF est devenue, depuis sa création en 1992, l'interlocuteur santé et prévention de l'ensemble de la communauté sapeur-pompier.

La MNSPF, protection et action sociale

Par ses différents contrats de santé et de prévoyance, la MNSPF protège plus de 260 000 personnes : les sapeurs-pompier actifs, mais aussi les JSP et les Anciens, ainsi que les PATS et leurs familles. Elle apporte aussi soutien, écoute et accompagnement à tous les adhérents et à leur famille, grâce à son service d'action sociale et sa commission dédiée. Cette action revêt plusieurs formes, face aux différentes difficultés de la vie : aides financières exceptionnelles, aide au financement de la complémentaire santé, partenariats avec des structures spécialisées (prêts sociaux, épargne-retraite)...

Dans le cadre de la protection sociale, la MNSPF adapte ses offres et prestations en continu pour répondre aux besoins réels de ses adhérents, avec des garanties adaptées à tous les profils et les budgets. Elle propose également des contrats groupe pour les unions, pour les prestations complémentaires « santé ». Ces contrats ciblés sont établis en collaboration avec l'union intéressée, après étude des besoins existants des adhérents du département. Tel département a besoin de prestations



renforcées en ophtalmologie, un autre en médecine douce ? La MNSPF calibre son offre pour répondre au mieux aux besoins locaux. Avec succès : déjà près d'une quinzaine d'unions ont mis en place l'un de ces contrats ciblés.

L'action de la Mutuelle nationale ne s'arrête pas là. Elle est aussi un pilier de l'ensemble de la politique sociale du réseau associatif fédéral. Elle gère ainsi le contrat national associatif, le groupe commun FNSPF-MNSPF « Santé Sécurité Prévention », participe activement aux travaux de la commission sociale fédérale et assiste aux rassemblements de l'ODP qu'ils soient nationaux ou en région, met son expertise au service de la Fédération, joue un rôle moteur

auprès de grands partenaires tels qu'Harmonie et Matmut-AMF...

Protectrice et solidaire, la MNSPF offre aussi des tarifs préférentiels pour les complémentaires santé aux conjoints, orphelins et pupilles reconnus par l'ODP.

Le contrat national associatif, la protection pour tous !

Prés de 60 unions en bénéficient aujourd'hui. Lui, c'est le contrat national d'assurance associatif. Lancé il y a deux ans par la Fédération et confié à la MNSPF, ce contrat permet à tous les adhérents fédéraux de bénéficier d'un socle de couverture sociale équitable, tout en faisant faire des économies aux unions. À l'origine, un triste constat fait par la Fédération. Si la majorité des sapeurs-pompier, en 2012, bénéficiaient d'une assurance complémentaire associative souscrite par leur union départementale, certains d'entre eux n'en avaient pas du tout, leur union n'ayant pas les moyens. Et celles qui en souscrivaient négociaient individuellement avec les

assureurs, faisant le jeu de ces derniers. Certains sapeurs-pompier étaient donc moins bien protégés que d'autres, les tarifs et les prestations différaient d'un département à l'autre... Pour mettre fin aux disparités et permettre à tout adhérent fédéral de bénéficier d'une protection complémentaire, la FNSPF a voulu un contrat unique pour tous, négocié au niveau national et offrant une base minimale de prestation, libre ensuite aux unions de la renforcer. Au-delà d'un avantage simplement quantitatif, le fait de négocier d'une seule voix son contrat d'assurance, permet de mettre l'accent sur les spécificités sapeurs-pompier, comme les AVC ou les malaises cardiaques.

LA COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

La commission, c'est l'interface entre la Fédération et les acteurs de terrain. Grâce à son travail d'écoute et de dialogue permanent, elle impulse, coordonne et mutualise la mise en œuvre d'initiatives concrètes au sein des unions.

Présidée par Bernard Guillo, la commission fédérale de l'action sociale est composée de 25 membres, (délégués sociaux, assistantes sociales, représentants ODP/MNSPF, experts). Sa mission est de coordonner toutes les initiatives et actions sociales du réseau, ainsi qu'être force de proposition à la politique sociale fédérale. Sans oublier son rôle indispensable de veille réglementaire et législatif, en lien étroit avec l'ODP et la MNSPF. Parce que l'action sociale prend de multiples formes, la commission fédérale s'est organisée pour optimiser son action et être au plus près des attentes et des besoins du terrain. C'est ainsi qu'elle comprend trois groupes dédiés au droit de la famille, à la complémentaire santé et l'assurance, et enfin au handicap chez les sapeurs-pompiers et les PATS. Sur le front familial, pour éclaircir l'écheveau des aides et des recours auxquels les sapeurs-pompiers ont droit, la commission a créé un logiciel qui permet de connaître les droits et les protections donnés par la Fédération, la MNSPF ou l'ODP selon chaque situation

(séparation, deuil, orphelin, endettement...). Cet outil interne, destiné en priorité aux PUD, délégués et correspondants sociaux, sera disponible en 2015.

Côté santé, la Commission a voulu en savoir plus sur les prestations santé perçues par les sapeurs-pompiers. Elle a donc mené une enquête, recevant près de 7000 réponses. Le résultat ? Tout le monde ne disposait pas d'une complémentaire Santé. Une réflexion est donc en cours pour inciter les unions et les amicales à participer, au moins en partie, à la prise en charge de la mutuelle de leurs sapeurs-pompiers et PATS.

Enfin, la commission a décidé, depuis quelques années, de s'attaquer au handicap. Sujet difficile, car si le Sdis a pour obligation légale d'aider à la reconversion et d'adapter le poste des sapeurs-pompiers professionnels accidentés en service, le cadre juridique n'est pas clairement défini pour les SPV. C'est pourquoi, la commission lancera une enquête début 2015 pour dresser un état des lieux des pratiques existantes dans les Sdis. Sur cette base, seront envisagés les éventuels compléments législatifs ou réglementaires à apporter pour les SPV devenus handicapés.

Elle s'est d'ailleurs rapprochée de l'association Castel Mauboussin, qui travaille sur la prise en compte du handicap pour une réinsertion par l'emploi. La volonté fédérale est de permettre un meilleur soutien et suivi des personnels (SPP-SPV-PATS) handicapés. La commission a également demandé la nomination d'un « représentant handicap » par région fédérale afin de faire un bilan de la situation concrète sur le terrain et de faire reconnaître le handicap auprès des Sdis, des UD et des UR. Quand le réseau se fait solidaire, c'est à tous les niveaux.



14 et 15 février 2013 : Bernard Guillo, président délégué de la commission fédérale de l'action sociale, présente à la centaine de participants attentifs le programme de ces journées d'échanges et d'informations.

SGF

En bref

Le séminaire des délégués sociaux départementaux

Ce rendez-vous annuel coorganisé par la FNSPF, l'ODP et la MNSPF, et piloté par la commission sociale fédérale, permet de réunir la centaine de délégués sociaux des unions départementales et les assistantes sociales des Sdis autour de thèmes d'actualité, mais aussi de partager les expériences vécues et de créer du lien. Objectifs bien remplis en 2014, avec sa nouvelle formule organisée sur deux demi-journées. Au programme : actualités institutionnelles, approche et accompagnement de la famille après le décès d'un sapeur-pompier, gestion locale et nationale des intempéries du Sud-Ouest en 2013, ainsi que témoignages d'une maman, d'un pupille, d'une assistante sociale, d'un directeur de Sdis et d'un président d'union afin de comprendre l'étendue des actions à mener à travers leurs regards.

ACTIONS SOLIDAIRES COMMUNES

Pour savoir qui fait quoi et qui aide qui, suivez notre guide social à l'usage de tous les sapeurs-pompiers de bonne volonté. En avant toute !

Solidarité Familles, le fonds de solidarité fédérale

Handicap, maladie, surendettement, catastrophes naturelles... il arrive que des sapeurs-pompiers et leur famille doivent faire face à des situations de détresse exceptionnelles qui nécessitent de venir compléter les moyens d'agir des seules amicales et unions. C'est là qu'intervient Solidarité Familles, le fonds de solidarité commun de la Fédération, de l'Œuvre et de la Mutuelle. Existant depuis plus de 20 ans, il est déclenché sur demande de l'union départementale et peut fournir un accompagnement moral comme financier. Cela a été le cas pour 31 familles en 2013 et déjà 22 autres en 2014. Preuve de la force solidaire du réseau, ce dispositif est géré au quotidien par l'ODP. Son action adopte plusieurs formes : des soutiens aux dépenses alimentaires, la mise en accessibilité de l'habitation et des véhicules, le financement des frais d'obsèques ou le relogement d'urgence... L'intervention du réseau national permet d'engager des médiations et de faire aboutir des recherches d'emploi ou de logement

plus rapidement, comme ont pu en bénéficier les sinistrés de Xynthia et du Var en 2012 ou lors des inondations en Pays Basque cette année. Des violents orages ont en effet ravagé cette région le 4 juillet 2014 au matin, affectant 1 500 personnes et 200 entreprises. Plus de 300 sapeurs-pompiers ont été mobilisés, avec le renfort du Sdis 40. Et ils n'ont pas été épargnés non plus, puisque neuf d'entre eux ont été gravement sinistrés. Immédiatement, les amicales et l'UDSP 64 sont entrées en action : elles ont recensé tous les sinistrés auprès des chefs de CIS et des présidents d'amicales. La FNSPF, l'ODP et la MNSPF, via Solidarité Familles, ainsi que l'URSP sont intervenues pour apporter un secours exceptionnel à chacun, permettant un retour à la normale le plus rapide possible. Le 18 juillet, au CIS de Saint-Jean-Pied-de-Port, les sinistrés se sont ainsi vus remettre un chèque d'un montant global de 40 000 euros. Une fois de plus, le réseau sapeur-pompier a su démontrer sa réactivité en cas de coup dur.

Chevilles ouvrières de l'action sociale sur le terrain, qui sont les acteurs sociaux du réseau sapeur-pompier ?

LE PUD



Par sa bonne connaissance des personnels, il est souvent un interlocuteur de choix en cas de désaccords. C'est aussi par lui que passent tous les dossiers pour les demandes de protection juridique ou d'aide à Solidarité Familles.

L'ASSISTANTE SOCIALE DU SDIS



Présentes dans une trentaine de Sdis en France, les assistantes sociales reçoivent les sapeurs-pompiers ou les PATS en difficulté. Si besoin est, elles en réfèrent au Comité des œuvres sociales du Sdis, à une amicale ou à l'UDSP si un soutien financier ponctuel est nécessaire. Elles peuvent aussi, avec l'aide du délégué social de l'union, solliciter l'ODP et la MNSPF.

LE DÉLÉGUÉ SOCIAL UDSP



Il noue des partenariats entre le réseau associatif local et les structures publiques afin d'y sensibiliser aux problématiques sapeurs-pompiers et d'améliorer les interactions. Il écoute, conseille et aide également les sapeurs-pompiers et leurs familles. Il est un lien essentiel entre l'Œuvre des pupilles et les familles de son département.

LE DÉLÉGUÉ ET LE SERVICE SOCIAL MNSPF



Sur le terrain, ils assurent ensemble une fonction de relais entre les adhérents, les unions et les assistantes sociales.

LE RÉFÉRENT SOCIAL DE L'AMICALE



Véritable relais de proximité, il est investi d'une mission de première écoute, de repérage des difficultés financières ou psychologiques et de signalement. Son geste de soutien est un préalable indispensable au déclenchement de la chaîne de solidarité du réseau.

PROTÉGER FACE AUX TRIBUNAUX

Depuis plus de 15 ans, la Fédération garantit à ses membres une protection juridique qui dispense accompagnement, conseil et prise en charge de tout ou partie des frais de justice.

La protection juridique fédérale

Résiliations d'engagement, sanctions disciplinaires, refus de titularisation, difficultés relationnelles liées à l'opérationnel, non-reconnaissance d'imputabilité au service, accident dans le cadre d'une manifestation de l'amicale ou de l'union... Pour aider ses adhérents (qu'ils soient sapeurs-pompiers actifs, PATS, JSP, Anciens ou membres associés) à faire face aux litiges liés à leur activité, en service ou associative, la Fédération a mis en place une protection juridique. Cette couverture se distingue de la protection fonctionnelle qui doit être activée par le Sdis pour certains litiges survenus dans le cadre du service (faute de service, victimes de violences, menaces, voies de fait, etc.). La protection juridique fédérale, contrat d'assurance contracté par la Fédération, conseille, assiste les adhérents en difficulté afin, si possible, de trouver une solution amiable et, en cas de contentieux, prend en charge, à hauteur des plafonds contractuels, les honoraires d'avocat et frais d'experts.

Au fil des années, plus d'une centaine de sapeurs-pompiers ont ainsi été soutenus dans des démêlés judiciaires, par la mise à disposition d'un avocat, la prise en charge de tout ou partie des frais de procédures, mais



aussi par l'accompagnement du service juridique interne de la Fédération.

En 2013, la Fédération a même renforcé son contrat de « PJ », afin d'encore mieux accompagner ses adhérents. Parce qu'il est important de ne pas se sentir seul et qu'un litige peut être profondément déstabilisant, le contrat fédéral intègre désormais une assistance psychologique et, sous conditions,

une prise en charge directe des honoraires d'avocat, dans la limite des plafonds contractuels.

 **Pour ouvrir un dossier de PJ, prendre contact soit avec son PUD, soit avec la direction juridique de la Fédération.**



Les conseils +

La gestion d'un litige, même confiée à l'assurance de protection juridique, implique un suivi de la part de l'adhérent. Celui-ci doit donc s'assurer de sa bonne conduite auprès de l'assureur, mais également, le cas échéant, auprès de son avocat.

Les amendes, comme les dommages et intérêts, ne sont jamais pris en charge par l'assurance.

Quand les grandes affaires font évoluer le droit

Signe d'une judiciarisation galopante de la société, les sapeurs-pompiers ne sont pas à l'abri de la multiplication des litiges judiciaires. Catastrophe du stade de Furiani (1992), incendies du tunnel du Mont-Blanc (1999), de la clinique de Bruz (1992), de la maternité d'Arles (2003) et accident mortel dans une résidence de l'Alpe d'Huez (2005) sont autant d'affaires judiciaires qui ont secoué la communauté, mettant les sapeurs-pompiers sur la sellette. À chaque fois, la Fédération, en lien avec les unions départementales et régionales concernées, a apporté son aide, via la protection juridique, en s'attachant les services des meilleurs ténors du Barreau pour défendre les sapeurs-pompiers et garantir un juste rétablissement des responsabilités. Les sapeurs-pompiers mis en cause ont été blanchis. S'appuyant sur ces expériences, elle a demandé – et obtenu – que soit désormais pris en compte le caractère d'urgence et le degré d'information

dont disposent les sapeurs-pompiers au moment de leur intervention en cas de litige (loi du 20 juillet 2011).



Mémorial des sapeurs-pompiers décédés à Lorient en 2002.
La FNSPF avait assisté les ayants droits pour que justice soit rendue.

DR

LES GRANDS MOMENTS DE LA VIE

La solidarité des sapeurs-pompiers, c'est aussi une contribution permanente aux petits bonheurs et aux grandes étapes qui jalonnent la vie de tous.

Les quadruplés de la Charente

Grégory Sourisseau, 28 ans, est sapeur-pompier volontaire à Mansle (16). Avec Ingrid Barussaud, ils voulaient cinq enfants. Ils en ont eu quatre... d'un seul coup ! Ils sont ainsi les heureux parents de quadruplés nés en janvier 2013 : Théa, Ava, Jonas et Jade. Des quadruplés, c'est rare : il existe au maximum sept de ces naissances multiples par an en France. Dans leur maison, les jeunes parents se sont donc rapidement organisés pour assurer. Spontanément, une grande chaîne de soutien s'est mise en place à travers toute la Charente. Il y a eu les coups de pouce financiers de l'union départementale, de la mairie et du conseil général. Puis les collègues sapeurs-pompiers de Grégory ont organisé des collectes de vêtements et de matériel de périculture

après de leur entourage par le bouche-à-oreille. Grâce aux amis, aux amis des amis et aux mamans d'enfants plus âgés qui ont bien volontiers donné les vêtements et matériels dont elles n'avaient plus besoin, les quadruplés ont été habillés pour l'hiver : « *Je n'ai pas acheté un seul vêtement la première année, ça fait vraiment plaisir !* », explique Ingrid. Six mois après leur naissance, en juin, les quadruplés et leurs parents ont été bien évidemment invités au congrès départemental de l'union départementale, organisé à Blanzac. Inutile de préciser qu'ils ont remporté tous les suffrages !

 **Retour en vidéo : <http://videos.tf1.fr/jt-13h/2013/etre-parents-de-quadruples-8002293.html>**

La coloc' solidaire

Agés de 19 à 22 ans, ils viennent de Martinique, du Doubs et de Seine-et-Marne. Le premier a intégré une école d'informatique en première année de Licence professionnelle, l'autre vient de terminer sa Licence en Japonais et souhaite poursuivre en Master, le troisième commence son BTS Design graphique. Ces trois jeunes, pupilles de l'ODP, sont venus poursuivre leurs études supérieures à Paris. Ils bénéficient de la colocation mise en place par l'Œuvre. Face aux difficultés de logements pour les jeunes devant quitter le nid familial, qui peuvent former un véritable parcours du combattant à Paris, l'Œuvre s'est



lancée dans l'aventure de la colocation, il y a déjà deux ans. Elle a ainsi acquis deux appartements permettant de loger trois pupilles chacun. Une aubaine pour ces derniers, qui souhaitent étudier dans de bonnes conditions et à moindre coût, moyennant un loyer minimum. Mais aussi – double effet de la colocation ! –, partager des moments de complicité avec ses « colocs », créer des liens, se rendre service... bref, apprendre à vivre en communauté.

 **Les attributions de logements sont faites par la Commission sociale selon des critères préétablis. Des places sont encore disponibles pour 2014/2015, s'adresser à l'ODP.**

En bref

Les avantages adhérents de la FNSPF

La Fédération a créé le programme « Privilèges adhérents » pour enjoliver la vie de ses 266 000 adhérents en leur obtenant toute une batterie d'avantages dédiés et exclusifs. Via le site www.obiz.fr/fnsfpf, lancé en 2013, ils peuvent créer leur compte et accéder directement à leurs offres de services : près de 100 000 remises dans 10 000 enseignes, à travers toute la France !

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Les actions de solidarité sapeurs-pompiers fleurissent à travers toute la France. Chacun contribue à sa manière : prendre soin des jeunes ou des Anciens, participer à hauteur de ses moyens. Rien n'est impossible lorsqu'on a le feu sacré !

TF1 et l'amicale : Tous ensemble !

Benjamin, âgé de 12 ans, connaît depuis des années d'importants problèmes de santé qui le contraignent à de fréquents séjours à l'hôpital, surtout à Paris où ses parents l'accompagnent en permanence. Du coup, sa mère a quitté son emploi depuis deux ans et son père travaille à mi-temps. Pour soutenir leur camarade, SPV au centre de Poligny (Jura), les sapeurs-pompiers s'étaient déjà mobilisés, en organisant un concours de pétanque solidaire. Une réussite qui avait permis d'équiper Benjamin en matériel pédagogique et orthopédique. Mais pour faciliter le quotidien, il fallait aussi adapter leur maison. De grands et lourds travaux.

C'est alors que l'amicale a décidé de faire appel à l'émission *Tous ensemble*, le programme de solidarité de TF1. Appel entendu : l'équipe a débarqué le 30 mai dans le village jurassien. Dans leur sillage, un formidable élan de solidarité est né pour donner un coup de main à la famille de Benjamin. L'amicale et l'union départementale ont fait appel à toutes les bonnes volontés, distribuant des tracts dans les commerces et les relayant sur internet. Résultat : 600 bénévoles étaient à pied d'œuvre le 31 mai 2014, réunis



TOUS ENSEMBLE

Que vous soyez **Artisans, Bénévoles** ou **Fournisseurs de Matériaux,**

Rejoignez-nous sur le «Chantier de solidarité»
Rue de l'industrie - 39800 POLIGNY

Contact «Artisans»: Manuel 06 11 22 76 50

Contact «Bénévoles»: Geoffroy 06 11 22 75 88

Ou par mail: solidarite@laconcepteria.com

à la caserne des sapeurs-pompiers, où la chaîne débutait le tournage. Les travaux ont alors commencé pour quatre semaines. Après le déblayage de la maison, les premières opérations de démolition ont eu lieu. Un architecte et des responsables d'enseignes de vente de matériaux (carrelage, sanitaire...) ont aussi apporté leur soutien. Au final, une maison impeccable adaptée aux besoins spécifiques de l'adolescent malade, « *un arc-en-ciel au milieu des tourments de la famille de Benjamin* », souligne l'union départementale.

Aider nos Anciens

Les Alpes de Haute-Provence comptent 555 familles d'Anciens sapeurs-pompiers. Pour ne pas laisser au bord du chemin ceux qui ont consacré leur vie à aider les autres, l'union a eu l'idée d'un partenariat avec l'Aide à domicile en milieu rural (l'ADMR). Le but ? Que les Anciens puissent bénéficier d'une aide régulière pour l'entretien de leur maison et leurs tâches administratives. « *Notre convention a été signée le 18 avril 2014 dans les locaux dignois de l'ADMR par le président local, Gérard de Meester, raconte Laurent Magnan, délégué à la commission sociale de l'UD 04 et délégué de l'Œuvre des pupilles. Elle encadre le recours aux services de l'ADMR, pour la mise en place d'un accompagnement de solidarité auprès des retraités, des veuves ou des veufs, ainsi que des familles de sapeurs-pompiers lors de la survenue de difficultés ponctuelles. C'est une première nationale ! Reste à mettre en œuvre ce beau projet sur le terrain.* »



Témoignage

Estelle Montegnon
service civique à l'UDSP 43

« *Cette année, l'association Velay Burkina sans frontière, sous l'égide de l'union départementale du 43, a organisé un voyage au Burkina Faso. J'ai donc été chargée par l'UD de coordonner la récupération des dons et la constitution des dossiers pour les véhicules (mairie, douane, etc.). Au total, les dons que nous avons rassemblés représentaient cinq camions, dont un VSAV, l'équivalent de 150 m³ de marchandises. Principalement du matériel scolaire, médical, de l'outillage, mais aussi des couvertures, des lunettes, des vêtements et 130 vélos. Ce sont les sapeurs-pompiers eux-mêmes, dont Jean Pestre, président de l'UD 43, qui ont escorté le convoi jusqu'au Burkina en avril 2014.* »

AMORTIR LES CHOCS

Le réseau sapeur-pompier répond présent pour soutenir tous les collègues en difficulté : accidents de la vie, surendettement ou chômage, il y a des solutions pour tous ! Démonstration.

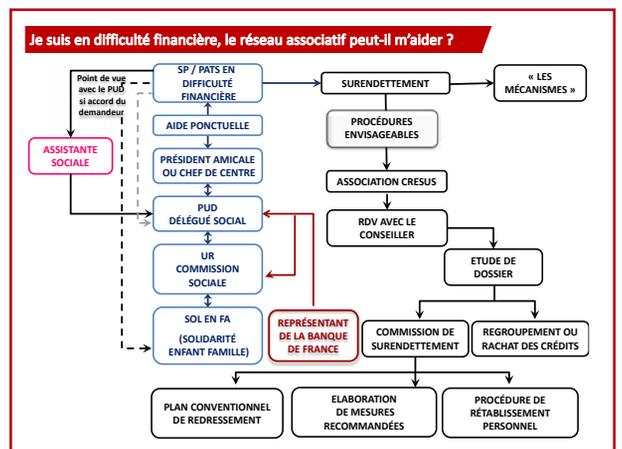
Éviter la spirale du surendettement

Lorsque les difficultés financières ne sont pas traitées précocement, elles peuvent faire tomber n'importe qui dans la spirale du surendettement : crédits, dettes et frais bancaires s'accumulent et le sentiment de honte prend le dessus ! D'où l'importance pour le réseau de savoir rester à l'écoute sans ingérence. Pascal Christophe, délégué de la commission sociale fédérale, SP au CIS de Charleville-Mézières (08) et ancien employé de banque, s'est penché sur le sujet. Il a créé un guide retraçant le parcours d'un dossier de surendettement et explicitant la colonne vertébrale de l'aide sapeur-pompier : d'abord l'amicale, puis l'union départementale et, enfin, le réseau national, avec l'ODP et le dispositif Solidarité Familles.

Un conseil essentiel : en cas de surendettement, il ne faut pas hésiter à se tourner vers la Banque de France pour procéder à un plan d'épure des dettes. Cette institution est redoutée à tort, car elle se charge de renégocier les taux d'intérêt avec les créanciers afin de fixer une mensualité supportable pour la personne endettée. Un exemple : en 2009, l'amicale de Raucourt a alerté Pascal Christophe sur la situation d'un collègue qui venait de faire une tentative de suicide. Il était en grande difficulté financière après son divorce. L'union départementale a alors créé un fonds de solidarité abondé par les excédents issus des formations secourisme

grand public. Dans ce cas précis, il a été utilisé pour régler toutes les factures impayées du collègue de façon à alléger sa charge, trop lourde pour lui.

La MNSPF est en partenariat avec l'association Crésus qui vient en aide pour constituer des dossiers de surendettement de façon anonyme. www.cresusalsace.org



Retrouver un emploi

Parce qu'aider les SPV à retrouver un poste, c'est aussi les fidéliser dans leur activité, plusieurs unions suivent l'exemple de la Moselle qui a créé en 2009, la première bourse à l'emploi sapeurs-pompiers. Coup de pouce pour l'insertion des jeunes, reconversion des plus âgés, mais aussi occasion de promouvoir les compétences spécifiques des sapeurs-pompiers : « Nous sommes en lien avec des sapeurs-pompiers responsables de la sécurité des entreprises locales qui sont des interlocuteurs de choix lors de recrutement », détaille Marc Friedrich, délégué social de la Moselle, qui pointe aussi les retombées indirectes en matière de collaboration opérationnelle, comme faciliter la disponibilité des SPV. Jérôme Birsten, chef du centre de Hoste (57), embauché à ErDF via la Bourse à l'emploi en 2012, salue l'efficacité du dispositif : « J'étais en recherche depuis près d'un an sans résultat, mais grâce à la bourse, j'ai retrouvé un poste en moins de trois mois. »

Un concept qui fait mouche. En novembre 2013, Philippe Barillet, sapeur-pompier de l'UDSP45, décide lui aussi d'ouvrir une bourse à l'emploi via internet : « Nous sommes deux à gérer le site pour le moment, mais nous aimerions vraiment le développer, c'est pourquoi nous avons fait une

demande pour qu'un service civique vienne nous rejoindre ! » L'une de ses offres a trouvé preneur en deux semaines, un poste de responsable de la sécurité du groupe Auchan. Les annonces provenant plutôt du bouche-à-oreille, la place avait été proposée par un camarade de l'UD. La plate-forme internet des Yvelines, quant à elle, est plus avancée sur le chemin : elle a déjà établi des partenariats avec des branches professionnelles et des entreprises. Quant à la plus ancienne, celle de la Moselle, elle peut se targuer d'avoir fourni des CDI à huit SPV en 2014. Forte de 1267 offres en ligne, elle serait prête à des mutualisations régionales, voire nationales : « On gagnerait à étendre le dispositif en diffusant nos offres à d'autres bourses et en encourageant la mobilité géographique », fait valoir Marc Friedrich. Un mouvement que la Moselle a déjà initié en relayant les offres d'Allemagne et du Luxembourg.

Les bourses à l'emploi sont à consulter sur :
Sdis 57 : <http://www.sdis57.net>
UDSP 45 : <http://www.udsp45.fr>
Sdis 78 : <http://www.sdis78.fr>

FAIRE FRONT CONTRE LE HANDICAP

Accident de la vie ou drame en intervention, un sapeur-pompier ou un PATS atteint dans son intégrité physique a, plus que jamais, besoin du réseau pour se reconstruire et rebâtir sa vie.

En fauteuil au CTA

Le 30 mai 2008, Jean-Michel Lacassagne, SPV de Montpezat-de-Quercy (82), et ancien employé d'une société de maintenance, est percuté par une voiture. Verdict : presque un an d'hôpital. Devenu hémiparétique, il ne peut plus se déplacer sans fauteuil roulant. Sa famille et ses collègues sapeurs-pompiers l'entourent à chaque instant, contribuant à sa rééducation. La commission Secourisme de l'union lui demande de devenir référent sur le handicap pour adapter l'enseignement du PSC 1. En outre, dès l'automne 2009, il peut réintégrer le service en accord avec le Sdis 82 comme adjoint au chef de centre de Montpezat-de-Quercy où il assure toute la partie administrative du travail : les recrutements, le suivi du personnel, la gestion de l'habillement, des matériels, des interventions, l'organisation



Jean Michel Lacassagne, à droite, au CTA.

des vacances et remplacements, la planification des formations. Il y passe chaque jour. Cela lui permet de voir les camarades, de discuter, de rester dans le bain. Grâce à la mobilisation de tous, en particulier celle du président du conseil d'administration du Sdis, qui a tenu à l'aider dans sa réinsertion professionnelle, il a même été intégré comme opérateur au CTA/Codis en tant que PATS en avril 2011.

« Solidarité Michel »

Michel, sapeur-pompier volontaire à Castelnau d'Auzan dans le Gers, a été victime d'un accident de la route en 2008. Devenu hémiparétique, il entame un long combat pour remarcher. Il y arrive aujourd'hui, avec l'aide de cannes. Dans son malheur, il est relativement à l'abri de la précarité : son accident ayant été causé par un tiers, il reçoit une rente d'invalidité. Soutenu au quotidien par ses camarades sapeurs-pompiers, il garde des liens étroits avec son amicale qui lui a proposé d'effectuer, deux jours par semaine, des tâches administratives. Michel gère donc les astreintes, les mouvements de matériels, les contrôles techniques des véhicules, les dossiers de demande pour les changements de tenues, il organise et consigne tout. Heureux de participer

à la vie du centre, il est toujours un peu triste de voir les camarades partir sans lui en intervention... Avant le drame, il était producteur d'armagnac. Immobilisé six mois, puis en centre de rééducation pendant 18 mois, Michel a reçu l'aide précieuse de ses collègues, lesquels ont continué d'entretenir son exploitation en son absence. Malgré ce soutien, Michel a décidé de vendre son vignoble pour pouvoir se consacrer à sa rééducation. L'amicale, l'union départementale et la Fédération l'ont alors aidé à organiser la liquidation de ses stocks et sa cessation d'activité : publicité, mailing à tous les CIS de la région pour organiser des ventes. Une bouteille d'armagnac « solidarité Michel » a même été créée ! Encore une fois, le soutien et la camaraderie sapeurs-pompiers ont été au rendez-vous.

Castel Mauboussin envoie le handicap en l'air

Créée en 1994 par Luc Adrien, ancien pilote de l'Armée de l'air, l'association s'est donnée pour mission de former et d'insérer professionnellement des personnes



Castel Mauboussin permet à des SP handicapés de devenir expert-pilotes.

handicapées dans les métiers de l'aviation en vol ou au sol. En collaboration avec le Sdis et l'UD du Lot, trois sapeurs-pompiers lourdement handicapés ont été formés par Castel Mauboussin. L'association a ensuite lutté pour que ces travailleurs handicapés, précédemment recrutés en tant qu'agents administratifs, obtiennent le statut de SPV experts-pilotes avion de surveillance et détection des incendies, plus conforme à la réalité de leurs fonctions. Pari gagné en juin 2013 ! Le Sdis du Lot devient ainsi le premier en France à engager des personnes handicapées comme SPV expert en reconnaissance aérienne. Un signal fort qui fait avancer la prise en charge du handicap dans le monde sapeur-pompier. L'association s'est également rapprochée de la Fédération, afin de déployer l'initiative, inédite en France, via un partenariat.

 www.castel-mauboussin.com

LUTTER ENSEMBLE CONTRE LA MALADIE

« L'important c'est la santé ! » Oui, mais quand celle-ci vient à manquer, la solidarité du réseau sapeurs-pompiers devient inestimable.

Les sapeurs-pompiers agissent avec le Téléthon



Le Téléthon, c'est plus d'un quart de siècle de lutte, d'émotion et de générosité, jalonné d'avancées médicales et de progrès. Parmi les premiers et plus fidèles supporters de cette cause : la communauté sapeur-pompier ! Présents dès la première édition de ce marathon télévisuel en 1987, les sapeurs-pompiers de France sont des milliers à répondre présents, sous l'égide de la Fédération, afin de collecter un maximum de fonds pour la

recherche contre les maladies génétiques. À tel point que les sapeurs-pompiers sont parmi les principaux donateurs et partenaires officiels – via la Fédération – de l'association française contre les myopathies (AFM). Le président de la Fédération est d'ailleurs fier, chaque année, de pouvoir remettre en leur nom sur le plateau de France télévision l'ensemble des dons récoltés. Ce qui donne lieu aussi à une séquence en direct du plateau télé toujours festive et chaleureuse, avec plus d'une centaine de sapeurs-pompiers et de JSP à chaque fois ! Sur le terrain, vente de porte-clés et de peluches

« sapeurs-pompiers » dont certaines sont devenues des collectors, défis et animations multiples, tous rivalisent d'ingéniosité et de savoir-faire dans ce combat solidaire pour la vie. Pour encourager et coordonner les actions des uns et des autres, la Fédération a structuré l'organisation au fur et à mesure des années. Du bénévole local au correspondant Téléthon chargé de coordonner les manifestations au niveau départemental, jusqu'au groupe national fédéral, c'est toute une chaîne de solidarité qui s'organise le premier week-end de décembre, avec également le soutien de la MNSPF. Des préparatifs qui commencent pour beaucoup des mois avant le jour J et aboutissent à des défis fous, fous, fous ! Course de dévoirs, parcours sportif sapeur-pompier, faire soulever une voiture à la force de l'eau, relais en vélo, en canoë, ou d'escalade, défilé de véhicules anciens, présentations des équipements opérationnels... autant d'aventures organisées chaque année, par une communauté au grand cœur.

1,2 million
d'euros

récoltés par les SP en 2013.

 Tout sur le Téléthon SP : [pompiers.fr / rendez-vous](http://pompiers.fr/rendez-vous)

Affronter l'épreuve en famille

Mickaël Humbert est sapeur-pompier à Saint-Nazaire (44) et l'heureux père de trois garçons : Killian, Titouan et Djivan. En novembre 2012, et alors que la maman était enceinte de Djivan, Titouan, trois ans et demi, tombe très malade. Après plusieurs jours d'exams, les médecins diagnostiquent un cancer du foie. La seule solution est une transplantation à Paris, grâce à un donneur. Le président de l'amicale décide alors de prévenir l'union départementale, qui fait appel à l'ODP. La force protectrice du réseau fédéral se met en



marche et l'Œuvre des pupilles met à disposition gracieusement un de ses appartements parisiens. Grâce à ce logement providentiel, la famille, soudée et au grand complet a pu affronter l'épreuve, juste après la naissance du petit dernier. Logés à 30 minutes en transports de l'hôpital seulement, ils sont restés trois mois à Paris pour cette transplantation. Elle s'est déroulée à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre avec le plus grand succès. Aujourd'hui, Titouan va bien, malgré des soins quotidiens importants et il grandit comme tous les petits garçons du monde.

En bref

Les Pompiers de l'espoir, unis contre le cancer

Tout commence en janvier 2013, lorsque Frédéric Attané, sapeur-pompier au CIS de Vitrolles, apprend qu'il est atteint d'un cancer du pancréas. Il crée l'association Les Pompiers de l'espoir, dédiée à la récolte de fonds pour la recherche. Son credo : « 250 000 pompiers, 250 000 euros ». Du 5 au 10 mai 2014, 15 sapeurs-pompiers font une boucle cycliste de 1 000 km en région PACA pour faire connaître l'association aux UD et récolter des fonds : plus de 6 000 euros en une semaine ! L'UD 13 est de la partie, fournissant notamment les tee-shirts pour la boucle cycliste.

 <http://www.pompiersdelespoir.com>

EN CAS DE MALHEUR

Lorsque le pire survient, la Fédération et l'ODP sont en première ligne pour faire reconnaître le dévouement du sapeur-pompier disparu et soutenir ses proches.

Condoléances et aide fédérale

Lorsque qu'un sapeur-pompier disparaît, c'est toute la communauté qui est touchée. Le soutien apporté par le réseau associatif est immédiat, chacun se mobilisant pour être aux côtés des familles dès que le drame survient. Le président d'union joue alors un rôle important, faisant le lien entre la famille et le réseau fédéral, en lien avec son délégué social. Il prévient la Fédération et l'Œuvre des pupilles le plus rapidement possible, afin qu'elles puissent mettre en œuvre le dispositif de soutien et d'hommage. Celui-ci commence bien évidemment par la transmission des condoléances aux proches de la part des présidents de la FNSPF, de l'ODP et de la MNSPF, ainsi que l'hommage qui convient : site internet en berne, représentants des institutions aux obsèques, hommage lors des réunions officielles (conseil d'administration et assemblée générale), avis de décès dans le magazine *Sapeurs-pompiers de France*. Une prise en charge de la famille en cas de décès en service commandé sera mise en place par l'Œuvre des pupilles. Les décès hors service commandé font l'objet d'une demande spécifique par l'union départementale. Le cas échéant (adhérant MNSPF

et unions concernées), il y a aussi le versement d'un capital décès par la Mutuelle nationale. Ensuite, la Fédération remet la médaille de la reconnaissance fédérale à titre posthume et veille à obtenir la citation de l'ordre de la Nation pour tous les sapeurs-pompiers décédés en service. Avant d'obtenir, avec la loi du 20 juillet 2011, l'extension des pensions de réversion aux concubins et aux pacsés, la Fédération, toujours soucieuse de protéger ces proches privés de droits, est allée jusqu'à solliciter le président de la République pour obtenir un mariage posthume. Une démarche qui revêtait une importance juridique, et psychologique, pour le conjoint en deuil. La Fédération a aussi insisté pour que des familles de sapeurs-pompiers décédés hors service puissent bénéficier de la reconnaissance de la Nation dans certaines circonstances. Ainsi, un infirmier SP fauché par une voiture alors qu'il portait secours hors service et deux sapeurs-pompiers victimes d'un accident mortel pendant un entraînement dans un canyon de l'Ain, ont pu, par l'intermédiaire de la Fédération, être cités à l'ordre de la Nation.

En bref

Guide de prévention suicide

Éviter le pire passe aussi par la prévention : c'est pourquoi la Fédération et la MNSPF se sont penchées sur la prévention et l'accompagnement des conduites suicidaires. L'objectif étant de mieux appréhender ce phénomène chez les sapeurs-pompiers et de proposer des solutions pour y faire face. Forts des différents retours d'expériences recueillis, ils ont pu proposer 13 pistes d'amélioration au ministère de l'Intérieur et aux Sdis.

 [www.mnsf.fr / prévention](http://www.mnsf.fr/prévention)

La solidarité au long cours

L'aide apportée par le réseau fédéral s'inscrit aussi dans la durée. En particulier, l'ODP crée du lien et entoure les familles. Soutien psychologique aide au processus de reconstruction, contact préservé avec la communauté... Les Rassemblements « Parents » symbolisent cet accompagnement des familles. Les conjoints de sapeurs-pompiers sont conviés à une réunion de deux jours où sont organisés des ateliers animés par des professionnels et des psychologues bénévoles, sur différents sujets tels le deuil, le suicide, les placements financiers, le bien-être... Les 17 et 18 mai 2014, 90 parents se sont ainsi retrouvés à Amnéville-Les-Thermes (57) pour assister à cet événement fédérateur. L'ODP organise également des rassemblements pour les pupilles majeurs tous les deux ans. Le principe



Le rassemblement Parents, organisé par l'ODP, les 17 et 18 mai 2014.

ODP

est le même que pour les parents : se retrouver et partager. Une belle façon de sortir de l'isolement, grâce à un réseau de solidarité sapeur-pompier jamais démenti.

MODE D'EMPLOI

La solidarité sapeur-pompier, ce n'est pas compliqué ! À chaque situation sa marche à suivre. Demandez toujours conseil à votre président d'union départementale, et laissez-vous guider.



SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE

En cas d'accident ou de maladie

Si vous êtes blessé en service, le Sdis prend vos honoraires médicaux en charge (au barème sécurité sociale) : frais chirurgicaux, pharmaceutiques et accessoires, sous réserve que vous lui demandiez et lui retourniez votre feuille d'accident et de prise en charge

(n° CERFA 96-6106), dans les 48 heures. L'union informe, si besoin, l'ODP, et lui adresse une demande pour la constitution d'un dossier Solidarité Familles. Elle informe aussi la MNSPF (si adhésion), pour la mise en route des prestations de couverture complémentaire individuelle et collective.

Bénéficiaire de la protection juridique

Prenez contact avec votre président d'union qui vous informera et vous orientera sur la procédure à suivre. Appelez directement le service juridique de la FNSPF afin d'établir le contenu du dossier de demande de protection juridique. Votre dossier transmis par le président d'union au service juridique doit comporter :

- un courrier précisant l'objet du litige (recours au tribunal administratif, défense au tribunal correctionnel, négociation à l'amiable avec le Sdis ou un tiers), vos coordonnées ainsi que celle de votre avocat, ou la demande de mise à disposition d'un avocat par l'assurance;
- un rappel chronologique des faits ;
- une copie des pièces justificatives incarnant le litige (copie de l'arrêté, de la plainte et de l'avis à victime...). Le président d'union communique le dossier de demande de protection au service juridique de la FNSPF qui prend alors contact avec l'assureur. Chaque étape de la procédure

nécessite une information conjointe de la FNSPF et de l'assureur pour confirmer le maintien de la prise en charge (décision d'entamer un recours contentieux après l'échec d'un recours gracieux ou décision de faire appel d'une décision de justice, par exemple).

À savoir !

- Toute demande, recours et dossier doivent être envoyés à l'UDSP (ou au Sdis) par courrier recommandé avec accusé de réception, en précisant à chaque fois l'objet de la demande.
- En cas de contestation d'une décision, vous pouvez, dans un délai de deux mois, faire une demande de recours gracieux auprès de l'organisme qui a pris la décision. En cas de rejet de la demande, le sapeur-pompier peut saisir le tribunal administratif.

 **La prise en charge assurantielle n'est pas rétroactive.**

Précarité : faire appel à l'ODP et à Solidarité Familles

Prenez contact par écrit avec l'ODP pour demander l'envoi d'un dossier. C'est votre président d'union, ou votre délégué social qui adressera votre demande à l'ODP. Dans votre courrier, vous devez préciser la nature de vos difficultés, les coordonnées et la composition de votre famille ou de la famille concernée. N'oubliez pas de lister les aides déjà apportées localement. Pour Solidarité Familles, l'ODP vous renvoie ensuite un questionnaire détaillé à retourner assorti de

toutes les pièces justificatives demandées, traitées par la responsable sociale de l'ODP. Votre dossier sera ensuite présenté anonymement devant la commission tripartite (Fédération, ODP, MNSPF) qui statuera sur l'aide à apporter. Une notification de décision sera envoyée au président d'union, au délégué social et à vous-même, suivie de l'activation de l'aide du réseau et de l'envoi d'un chèque à l'ordre de la famille et adressée au président d'union.



ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS
ET FONDS D'ENTRAIDE DES

SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE

Les Sapeurs-Pompiers risquent leur vie pour vous...

Et vous, serez-vous là pour leurs orphelins ?



Enfant,
sa vocation était de
devenir sapeur-pompier.

Adulte,
elle lui a coûté la vie


ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS
ET FONDS D'ENTRAIDE DES
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



32, rue Bréguet - 75011 PARIS
Tél. : 01 49 23 18 00

www.pompiers.fr/oeuvre/accueil

En 2013, 11 Sapeurs-Pompiers sont morts en service, laissant à la charge de l'Œuvre des Pupilles 8 orphelins supplémentaires dont le plus jeune n'avait pas encore une semaine au décès de son papa.

Ce sont des parents désormais seuls qui doivent assumer leur rôle pour aider leur(s) enfant(s) à grandir et leur assurer un avenir plus serein.

Grâce à la générosité des Sapeurs-Pompiers, de nos partenaires et de nos donateurs, l'Œuvre des Pupilles peut exercer pleinement sa mission sociale : apporter un soutien moral et financier à ces enfants et adolescents du jour du drame jusqu'à leur entrée dans la vie active.

C'est un engagement de longue durée que nous avons pris. Nous avons le devoir de le tenir.

Parce que leur parent n'aurait pas hésité à financer du soutien scolaire, un permis de conduire, à envoyer son fils ou sa fille en vacances quelques jours, nous prenons son relais.

C'est ce que l'Œuvre des Pupilles fait aujourd'hui. C'est ce qu'elle continuera à faire cette année, l'année prochaine et toutes les années suivantes.

Mais pour cela nous avons besoin de vous !

En nous aidant à votre tour, nous pourrions assurer l'indispensable à nos 1 258 orphelins.

C'est en leur nom que nous vous disons MERCI !!!

Bernard FRANOZ,

Premier Vice-président de l'Œuvre des Pupilles

250 000
Sapeurs-Pompiers
en France
11 623 interventions
par jour
1 intervention
toutes les **7.4**
secondes

Soutenez les Orphelins de Sapeurs-Pompiers

Je souhaite soutenir l'ODP dans ses actions auprès des Orphelins et des Sapeurs-Pompiers et fais un don, par chèque à l'ordre de l'Œuvre des Pupilles, d'un montant de :
 10€ 15€ 20€ autre montant : €

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Ville :

Je souhaite recevoir une documentation sur l'association

Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France - 32, rue Bréguet - 75011 PARIS

Tél. : 01 49 23 18 00 - Fax : 01 49 23 18 34 - <http://www.pompiers.fr/oeuvre/accueil>

L'ODP a pour politique de ne jamais céder, louer ou échanger sa base de données relative aux donateurs. Vos données personnelles sont enregistrées sous forme informatique. Vous bénéficiez du droit d'accès, de suppression et de rectification prévu par la loi du 6-01-78 « informatique et liberté » en vous adressant à notre association. Un reçu pour déduction fiscale correspondant à 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous sera adressé dans les meilleurs délais (art.200-5 et 238 bis du code Général des impôts)

